

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-13**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 16 AVRIL 2026

Date d'affichage : 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, M. LATRAYE, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, M. THEODORE

Étaient Absents

Mme PAOLINI (pouvoir à M. AIREAUDEAU)

M. CAZAU (pouvoir à M. NEIL)

Mme BOUDOUX (pouvoir à M. THEODORE)

M. WATREMEZ (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

M. HAUBÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2026

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026

Il est précisé que M. VOISIN, Mme BOUDOUX, M. WATREMEZ et M. THEODORE, absents lors de la séance du 21 mars 2026, ne prennent pas part au vote

Pièce jointe

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2026

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 4 mai 2026

Le Maire
Salvatore SORRENTINO

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-26-13-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT**

26-14

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 16 AVRIL 2026

Date d'affichage : 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, M. LATRAYE, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, M. THEODORE

Étaient Absents

Mme PAOLINI (pouvoir à M. AIREAUDEAU)

M. CAZAU (pouvoir à M. NEIL)

Mme BOUDOUX (pouvoir à M. THEODORE)

M. WATREMEZ (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

M. HAUBÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2026

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 avril 2026

Il est précisé que Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme PAOLINI, M. CAZAU et M. WATREMEZ, absents lors de la séance du 11 avril 2026, ne prennent pas part au vote

Pièce jointe

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2026

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 4 mai 2026

Le Maire
Salvatore SORRENTINO

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-26-14-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-15**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 16 AVRIL 2026

Date d'affichage : 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, M. LATRAYE, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, M. THEODORE

Étaient Absents

Mme PAOLINI (pouvoir à M. AIREAUDEAU)

M. CAZAU (pouvoir à M. NEIL)

Mme BOUDOUX (pouvoir à M. THEODORE)

M. WATREMEZ (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

M. HAUBÉ

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

DÉSIGNE Mme NOTEBAERT pour présider la séance au moment du vote du compte administratif 2025

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 4 mai 2026

Le Maire
Salvatore SORRENTINO



Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-26-15-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-16**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 16 AVRIL 2026

Date d'affichage : 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, M. LATRAYE, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, M. THEODORE

Étaient Absents

Mme PAOLINI (pouvoir à M. AIREAUDEAU)

M. CAZAU (pouvoir à M. NEIL)

Mme BOUDOUX (pouvoir à M. THEODORE)

M. WATREMEZ (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

M. HAUBÉ

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le compte de gestion est le document de synthèse de l'ensemble des mouvements comptables effectués au cours de l'exercice : encaissements des recettes, paiement des dépenses, établissements des opérations d'ordre non budgétaires. Le compte de gestion est établi par le comptable de la Commune et fait état de la situation de l'exercice clos. Les articles L2343-1 à L2343-10 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrent les dispositions du compte de gestion. Le compte de gestion est soumis à approbation du conseil municipal.

Le compte administratif est le document de synthèse budgétaire établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité. Le Maire y expose les résultats de l'exécution budgétaire. Par application de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve, par son vote, le compte administratif qui lui est présenté annuellement par le Maire, au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant.

A partir de 2025, la Commune de Chalifert a opté pour le Compte Financier Unique (CFU) qui vient remplacer la présentation des comptes locaux. Ce document unique doit permettre d'améliorer la qualité des comptes en favorisant la transparence et la lisibilité de l'information financière. Les processus administratifs entre les collectivités et leur comptable public s'en trouvent simplifiés et le rapprochement des données comptables et budgétaires facilité.

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-26-16-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le compte financier unique présente l'exécution du budget. Il se résume à travers le tableau suivant :

+ Recettes de fonctionnement	1 630 491,32 €
- Dépenses de fonctionnement	1 329 711,43 €
+ Reprise du résultat 2024	1 856 996,50 €
= TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 157 776,39 €
- Dépenses d'investissement	1 181 957,40 €
- Dépenses d'investissement (restes à réaliser 2025)	14 117,19 €
+ Recettes d'investissement	191 865,87 €
+ Recettes d'investissement (restes à réaliser 2025)	- €
+ Reprise du résultat d'investissement 2024	681 122,18 €
= TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 323 086,54 €
= RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	1 834 689,85 €

Le résultat de l'exercice 2025 du budget de Chalifert s'établit ainsi à 1 834 689,85 €.

1. La section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement

	CFU 2024	Voté 2025	CFU 2025	% CFU / CFU
Impôts et taxes	1 155,7 K€	1 145,0 K€	1 311,2 K€	13%
Dotations et subventions	123,7 K€	129,0 K€	149,8 K€	21%
Produits des services	91,8 K€	81,3 K€	111,9 K€	22%
Produits de gestion	49,5 K€	20,9 K€	55,5 K€	12%
Atténuation de charges (trop perçu, indemnités journalières)	1,1 K€	0,5 K€	1,3 K€	21%
Reprise sur provision dépréciation des actifs	1,5 K€	10,0 K€	0,7 K€	-53%
Produits exceptionnels	2,7 K€	0,0 K€	0,0 K€	-100%
Opérations d'ordre (cessions)	8,8 K€	20,0 K€	0,0 K€	-100%
TOTAL RECETTES FONC.	1 434,9 K€	1 406,7 K€	1 630,5 K€	14%

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement s'élève à 116 %, reflétant une gestion budgétaire prudente, particulièrement justifiée par un contexte économique incertain.

Les recettes progressent de 14 % entre 2024 et 2025, avec des dynamiques diverses selon leur origine :

- **Fiscalité : +13 %**
Les contributions directes augmentent de 14 %.
Les droits de mutation reculent de 6 %, pour atteindre à 42 k€ (pour rappel : 85 k€ en 2022 et 44 k€ 2023).
- **Dotations et subventions : +21 %**
Cette hausse s'explique principalement par les subventions CAF, qui atteignent 21 k€ en 2025 (contre 3,7 k€ en 2024, après régularisations).
- **Produits des services : restauration scolaire +22 %**
Des régularisations de facturations sont intervenues sur 2025.
- **Produits de gestion : +12 %**
Cette progression est liée à des recettes exceptionnelles (remboursements ENGIE, CAF...)
Pour rappel, le passage à la M57 en 2024 a entraîné le transfert de certains crédits du chapitre 77 (produits exceptionnels) vers le chapitre 75 (produits de gestion).
- **En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif. C'est pourquoi, il est prévu une provision pour dépréciation des actifs circulants qui est ajustée chaque année (dotation et/ou reprise de la provision). Sur 2025, nous comptabilisons une reprise de provision de 0,7 k€.**
- **Aucun produit exceptionnel, ni aucune opération d'ordre n'ont été comptabilisés sur 2025.**

1.2. Les dépenses de fonctionnement

	CFU 2024	Voté 2025	CFU 2025	% CFU / CFU
Charges à caractère général	484,5 k€	560,0 k€	505,1 k€	4%
Charges de personnel	651,7 k€	758,0 k€	676,7 k€	4%
Atténuation de produits (FPIC, AC)	26,4 k€	29,4 k€	27,9 k€	6%
Autres charges de fonctionnement (subventions, participations, ...)	99,2 k€	108,6 k€	99,5 k€	0,3%
Charges financières	6,9 k€	20,0 k€	16,8 k€	144%
Charges exceptionnelles	1,7 k€	3,0 k€	0,0 k€	-100%
Provision pour dépréciation des actifs	0,5 k€	10,0 k€	0,3 k€	-43%
Dotations aux amortissements	3,4 k€	4,0 k€	3,4 k€	0%

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-26-16-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Opérations d'ordre (cessions)	9,8 k€	0,0 k€	0,0 k€	-100%
Virement section d'investissement	-	1 770,7 k€	-	-
TOTAL DEPENSES FONC.	1 284,1 k€	3 263,7 k€	1 329,7 k€	4%

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une augmentation de 4 % par rapport à 2024, avec des évolutions diverses selon les postes :

- Les charges à caractère général progressent de 4% soit + 20k€.
- Charges de personnel :
L'exercice 2025 a été marqué par des mesures réglementaires (hausse de 4 points pour la CNRACL, retour au taux normal de l'URSSAF maladie, ...), néanmoins la masse salariale n'évolue que de 4%.
- Atténuation de produits (AC, FPIC) : + 6%
En raison du transfert de compétence (finances et missions locales), 2023 marque le passage de l'attribution de compensation en négatif. L'attribution de compensation devient une dépense, contre une recette en 2022.
L'attribution de compensation reste identique à 2024.
Le prélèvement du FPIC évolue, quant à lui, de 9%.
- Les subventions et participations restent quasiment stables (+0,3%)
La subvention versée au CCAS reste inchangée par rapport à 2024.
Les subventions aux associations ont été comptabilisées pour 13k€ contre 11,6 k€ en 2024.
- Le prêt du Crédit Agricole d'un montant de 290k€, consolidé fin 2024, n'a commencé à être remboursé qu'à partir de l'exercice 2025.
+ 9,9 k€ de charges d'intérêts en 2025. Les emprunts de la commune de Chalifert reposent uniquement sur des taux fixes.
- Aucune charge exceptionnelle n'a été comptabilisée sur 2025.
- En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif. C'est pourquoi, il est prévu une provision pour dépréciation des actifs circulants qui est ajustée chaque année (dotation et/ou reprise de la provision). Sur 2025, il a été comptabilisé une reprise de provision de 0,3 k€.
- Les dotations aux amortissements s'élèvent à 3,4 k€ (identique à 2024).
- Le virement à la section d'investissement est une inscription au budget qui ne génère pas de flux sur l'exécution budgétaire.

2. La section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

	CFU 2024	Voté 2025	CFU 2025
Taxe aménagement	0,0 k€	20,0 k€	0,0 k€
Remb. emprunts	71,1 k€	89,0 k€	76,8 k€
Cautions	0,0 k€	2,0 k€	0,0 k€
Dépenses d'investissement	631,1 k€	2 361,8 k€	1 104,9 k€
Opérations d'ordre	8,8 k€	26,0 k€	0,3 k€
TOTAL DEPENSES INV.	711,0 k€	2 498,8 k€	1 182,0 k€

Le prêt du Crédit Agricole d'un montant de 290k€, consolidé fin 2024, n'a commencé à être remboursé qu'à partir de l'exercice 2025. + 5,7 k€ de remboursement en capital en 2025.

Des investissements majeurs ont été réalisés sur 2025 comme les aménagements de l'école et la création de la salle d'activité. L'opération de la création du CTM a été décalée dans le temps d'où la faible réalisation des crédits sur 2025.

2.2 Les recettes d'investissement

	CFU 2024	Voté 2025	CFU 2025
FCTVA	37,4 k€	15,0 k€	23,5 k€
Taxe d'aménagement	29,8 k€	20,0 k€	11,6 k€
Subventions	68,8 k€	0,0 k€	153,2 k€
Emprunt	290,0 k€	0,0 k€	0,0 k€
Cautions	0,0 k€	2,0 k€	0,0 k€
Dotations aux amortissements / ordre	3,4 k€	10,0 k€	3,7 k€
Cessions	9,8 k€	0,0 k€	0,0 k€
Virement section de fonctionnement	-	1 770,7 k€	-
TOTAL RECETTES INV.	439,1 k€	1 817,7 k€	191,9 k€

Les recettes d'investissement évoluent de -56% par rapport à 2024 en raison de l'emprunt (290k€) du Crédit Agricole consolidé sur 2024.

Le FCTVA porte sur les dépenses d'investissement de 2023 (N-2).

Depuis la nouvelle réforme de 2022 sur le recouvrement de la taxe d'aménagement, la visibilité sur le montant et les délais de recouvrement sont complexifiés. -61% entre 2024 et 2025.

La commune a perçu 153,2 k€ de subventions au titre des opérations d'investissement (Département « extension de l'école » 65,7k€, Région « contrat rural - Extension de l'école » 87,5k€).

La dotation aux amortissements sont stables d'un exercice à l'autre.

Après en avoir délibéré, hors de la présence de M. SORRENTINO, maire de Chalifert,

Sous la présidence de Mme NOTEBAERT, désigné à cet effet par délibération n° 26-15, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

APPROUVE le compte financier unique 2025 de la commune de Chalifert et ses annexes

Pièce jointe

Compte financier unique 2025

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 4 mai 2026

Le Maire
Salvatore SORRENTINO



Accusé de réception en préfecture 077-217700756-20260430-26-16-DE Date de télétransmission : 05/05/2026 Date de réception préfecture : 05/05/2026
--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-17**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 16 AVRIL 2026

Date d'affichage : 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, M. LATRAYE, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, M. THEODORE

Étaient Absents

Mme PAOLINI (pouvoir à M. AIREAUDEAU)

M. CAZAU (pouvoir à M. NEIL)

Mme BOUDOUX (pouvoir à M. THEODORE)

M. WATREMEZ (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

M. HAUBÉ

REPRISE DES RÉSULTATS 2025

La reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dès lors dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement N-1 en tenant compte des restes à réaliser, en dépenses et en recettes, de cet exercice. Les opérations gérées en AP/CP n'impactent pas les restes à réaliser.
- Le solde disponible peut dès lors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce solde en recettes de la section de fonctionnement.

RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de la section de fonctionnement 2025	300 779,89 €
Résultat reporté de l'exercice 2024	1 856 996,50 €
Résultat de clôture à affecter	2 157 776,39 €

Accusé de réception en préfecture
077-217700758-20260430-26-17-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de la section d'investissement 2025	-990 091,53 €
Résultat reporté de l'exercice 2024	681 122,18 €
Résultat d'investissement hors RAR (001)	-308 969,35 €
Restes à réaliser : dépenses d'investissement	
	14 117,19 €
Restes à réaliser : recettes d'investissement	
	0,00 €
Résultat d'investissement avec RAR	-323 086,54 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	323 086,54 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement (002)	1 834 689,85 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

ACCEPTTE la reprise du résultat 2025 du budget principal de Chalifert en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	1 834 689,85 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	- 308 969,35 €
Couverture du besoin de financement (1068)	323 086,54 €

Pièce jointe

Extrait du compte financier unique 2025

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 4 mai 2026

Le Maire
Salvatore SORRENTINO



Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-26-17-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-18**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 16 AVRIL 2026

Date d'affichage : 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, M. LATRAYE, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, M. THEODORE

Étaient Absents

Mme PAOLINI (pouvoir à M. AIREAUDEAU)

M. CAZAU (pouvoir à M. NEIL)

Mme BOUDOUX (pouvoir à M. THEODORE)

M. WATREMEZ (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

M. HAUBÉ

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le budget ville de la commune de Chalifert est essentiellement alimenté pour sa section de fonctionnement par des impositions locales et par des concours financiers de l'Etat. Depuis 2021, la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation pour les résidences principales. Elle continue toutefois de percevoir la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Il appartient chaque année au conseil municipal de se prononcer sur le taux de ces impositions, au regard des bases fiscales prévisionnelles et de l'équilibre budgétaire. Il est proposé de laisser les différents taux d'imposition constants pour l'année 2026.

	2025	2026	% évol
TH RESIDENCES SECONDAIRES	21,33%	21,33%	0,00 %
TFB	49%	49%	0,00 %
TFNB	72,62%	72,62%	0,00 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

MAINTIENT le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2026 à 49 %

MAINTIENT le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2026 à 72,62 %

MAINTIENT le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2026 à 21,33 %

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 4 mai 2026

Le Maire
Salvatore SORRENTINO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-19**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 16 AVRIL 2026

Date d'affichage : 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, M. LATRAYE, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, M. THEODORE

Étaient Absents

Mme PAOLINI (pouvoir à M. AIREAUDEAU)

M. CAZAU (pouvoir à M. NEIL)

Mme BOUDOUX (pouvoir à M. THEODORE)

M. WATREMEZ (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

M. HAUBÉ

**ACTUALISATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE
PAIEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL N°2026-1**

La commune de Chalifert propose de gérer ses grandes opérations d'investissement par la technique comptable des autorisations de programme / crédits de paiement.

Véritable instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle de cet investissement en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes. Ainsi, elle accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer massivement les reports de crédits, aide à mieux planifier les procédures administratives. Par son caractère programmatique, elle donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques.

PROGRAMME 1100 - EXTENSION ECOLE / CANTINE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026	CREDITS DE PAIEMENT 2027	CREDITS DE PAIEMENT 2028	CREDITS DE PAIEMENT 2029
DEPENSES ACTUELLES	2 310 000,00 €	314 774,00 €	780 000,00 €	770 000,00 €	445 226,00 €	- €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 853 881,68 €	314 774,00 €	574 107,68 €	965 000,00 €	- €	- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 853 881,68 €	314 774,00 €	574 107,68 €	965 000,00 €	- €	- €	- €

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-26-19-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Il est proposé des actualisations de la durée, du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiements du programme « extension école / cantine ». Il est prévu une enveloppe de 965 k€ sur 2026 avec 50 k€ de révisions de prix liées aux marchés publics et 50 k€ de travaux supplémentaires.

PROGRAMME 1201 - CREATION CTM

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026	CREDITS DE PAIEMENT 2027	CREDITS DE PAIEMENT 2028	CREDITS DE PAIEMENT 2029
DEPENSES ACTUELLES	840 000,00 €	200 000,00 €	640 000,00 €			
DEPENSES PROPOSEES	82 321,80 €	49 951,08 €	32 370,72 €	- €		
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	82 321,80 €	49 951,08 €	32 370,72 €	- €	- €	- €

Il est proposé des actualisations de la durée, du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiements du programme « création CTM ».

PROGRAMME 1202 - CREATION SALLE D'ACTIVITE

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026	CREDITS DE PAIEMENT 2027	CREDITS DE PAIEMENT 2028	CREDITS DE PAIEMENT 2029
DEPENSES ACTUELLES	1 350 000,00 €	46 470,00 €	400 000,00 €	450 000,00 €	453 530,00 €	
DEPENSES PROPOSEES	1 005 282,85 €	46 470,00 €	208 812,85 €	750 000,00 €		
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 005 282,85 €	46 470,00 €	208 812,85 €	750 000,00 €	- €	- €

Il est proposé des actualisations de la durée, du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiements du programme « création salle d'activité ». Il est prévu une enveloppe de 750 k€ sur 2026 avec 50 k€ de révisions de prix liées aux marchés publics et 50 k€ de travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés,

VOTE l'actualisation des crédits de paiements des programmes tels que définis ci-dessous :

PROGRAMME 1100 - EXTENSION ECOLE / CANTINE

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026	CREDITS DE PAIEMENT 2027	CREDITS DE PAIEMENT 2028	CREDITS DE PAIEMENT 2029
DEPENSES ACTUELLES	2 310 000,00 €	314 774,00 €	780 000,00 €	770 000,00 €	445 226,00 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 853 881,68 €	314 774,00 €	574 107,68 €	965 000,00 €	- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 853 881,68 €	314 774,00 €	574 107,68 €	965 000,00 €	- €	- €

PROGRAMME 1201 - CREATION CTM

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026	CREDITS DE PAIEMENT 2027	CREDITS DE PAIEMENT 2028	CREDITS DE PAIEMENT 2029
DEPENSES ACTUELLES	840 000,00 €	200 000,00 €	640 000,00 €			
DEPENSES PROPOSEES	82 321,80 €	49 951,08 €	32 370,72 €	- €		
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	82 321,80 €	49 951,08 €	32 370,72 €	- €	- €	- €

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-26-19-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

PROGRAMME 1202 - CREATION SALLE D'ACTIVITE

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026	CREDITS DE PAIEMENT 2027	CREDITS DE PAIEMENT 2028	CREDITS DE PAIEMENT 2029
DEPENSES ACTUELLES	1 350 000,00 €	46 470,00 €	400 000,00 €	450 000,00 €	453 530,00 €	
DEPENSES PROPOSEES	1 005 282,85 €	46 470,00 €	208 812,85 €	750 000,00 €		
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 005 282,85 €	46 470,00 €	208 812,85 €	750 000,00 €	- €	- €

4 votes CONTRE (M. VOISIN, M. THEODORE, Mme BOUDOUX par pouvoir, M. WATREMEZ par pouvoir)

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 4 mai 2026

Le Maire
Salvatore SORRENTINO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-20**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 16 AVRIL 2026

Date d'affichage : 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, M. LATRAYE, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, M. THEODORE

Étaient Absents

Mme PAOLINI (pouvoir à M. AIREAUDEAU)

M. CAZAU (pouvoir à M. NEIL)

Mme BOUDOUX (pouvoir à M. THEODORE)

M. WATREMEZ (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

M. HAUBÉ

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Entendu M. le maire annoncer que des courriers ont été envoyés aux associations au début de l'année 2026 pour leur rappeler qu'elles devaient effectuer leur demande de subvention en mairie comme chaque année ;

Entendu le peu de temps que M. le maire, sa deuxième adjointe déléguée aux finances et son troisième adjoint délégué à la vie associative ont eu depuis leur élection lors du conseil municipal du 21 mars 2026 pour rencontrer les associations et prendre connaissance de leurs projets pour l'année 2026 ;

Entendu la volonté de M. le maire et son équipe municipale de donner des moyens au tissu associatif local

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur une somme globale allouée à l'ensemble des associations qui ont déposé une demande en mairie et de reporter à un conseil municipal ultérieur la répartition de cette somme.

M. le maire propose d'allouer la somme de 15.000 € aux associations ayant déposé un dossier de demande en mairie

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-26-20-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

ACCEPTE l'allocation d'une somme globale de 15.000 € en faveur des associations ayant déposé un dossier en mairie ;

ACCEPTE que la répartition de cette somme soit reportée à une séance ultérieure du conseil municipal

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 4 mai 2026

Le Maire
Salvatore **SORRENTINO**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-21**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 16 AVRIL 2026

Date d'affichage : 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, M. LATRAYE, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, M. THEODORE

Étaient Absents

Mme PAOLINI (pouvoir à M. AIREAUDEAU)

M. CAZAU (pouvoir à M. NEIL)

Mme BOUDOUX (pouvoir à M. THEODORE)

M. WATREMEZ (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

M. HAUBÉ

PRISE EN CHARGE DE LA CARTE IMAGINE R 2026/2027

Entendues les explications relatives au dispositif de la carte Imagine R mis en place par Île-de-France Mobilités, M. le maire propose de maintenir l'aide pouvant aller jusqu'à 100€ accordée par la commune aux collégiens et aux lycéens chaliférois à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

DÉCIDE de maintenir l'aide pouvant aller jusqu'à 100€ accordée aux collégiens et aux lycéens de la commune à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 4 mai 2026

Le Maire
Salvatore SORRENTINO

Accusé de réception en préfecture
04/21/2026 07:56-20260430-26-21-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-22**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 16 AVRIL 2026

Date d'affichage : 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, M. LATRAYE, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, M. THEODORE

Étaient Absents

Mme PAOLINI (pouvoir à M. AIREAUDEAU)

M. CAZAU (pouvoir à M. NEIL)

Mme BOUDOUX (pouvoir à M. THEODORE)

M. WATREMEZ (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

M. HAUBÉ

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget 2026 prévoit les grandes masses suivantes :

	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles fonctionnement (réel)	1 526 851,76 €	1 585 992,76 €
Inscriptions nouvelles fonctionnement (ordre)	1 913 830,85 €	20 000,00 €
Reprise du résultat N-1	- €	1 834 689,85 €
SECTION FONCTIONNEMENT	3 440 682,61 €	3 440 682,61 €
Inscriptions nouvelles d'investissement (réel)	2 019 830,85 €	449 086,54 €
Inscriptions nouvelles d'investissement (ordre)	20 000,00 €	1 913 830,85 €
Opérations patrimoniales	6 000,00 €	6 000,00 €
Restes à réaliser N-1	14 117,19 €	- €
Reprise du résultat N-1	308 969,35 €	- €
SECTION INVESTISSEMENT	2 368 917,39 €	2 368 917,39 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL CHALIFERT	5 809 600,00 €	5 809 600,00 €

1. La section de fonctionnement (hors report du résultat)

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-26-22-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

1.1. Les recettes de fonctionnement

	Voté 2025	CFU 2025	BP 2026
Impôts et taxes	1 145,0 K€	1 311,2 K€	1 354,0 K€
Dotations et subventions	129,0 K€	149,8 K€	124,0 K€
Produits des services	81,3 K€	111,9 K€	81,5 K€
Produits de gestion	20,9 K€	55,5 K€	16,0 K€
Atténuation de charges (remb. maladie)	0,5 K€	1,3 K€	0,5 K€
Reprise sur provision dépréciation des actifs	10,0 K€	0,7 K€	10,0 K€
Produits exceptionnels	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€
Opérations d'ordre (régie)	20,0 K€	0,0 K€	20,0 K€
TOTAL RECETTES FONC.	1 406,7 K€	1 630,5 K€	1 606,0 K€

Les recettes de fonctionnement évoluent de + 14% par rapport au BP 2025.

Le budget primitif 2026 a été construit avec le maintien des taux, seules les bases évoluent.

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif. C'est pourquoi, il est prévu une provision pour dépréciation des actifs circulants qui est ajustée chaque année (dotation et/ou reprise de la provision) pour 10 k€.

Cette opération est neutre budgétairement car inscrite également en dépense de fonctionnement.

Il a été traduit une lecture prudente de l'ensemble des recettes de fonctionnement sur le budget 2026 (recettes restauration scolaire, subvention CAF, droits de mutation...).

1.2. Les dépenses de fonctionnement

	Voté 2025	CFU 2025	BP 2026
Charges à caractère général	560,0 K€	505,1 K€	531,3 K€
Charges de personnel	758,0 K€	676,7 K€	820,0 K€
Atténuation de produits (AC, FPIC)	29,4 K€	27,9 K€	31,4 K€
Autres charges de fonctionnement (Imagine R, associations, CPRH, ...)	108,6 K€	99,5 K€	115,2 K€
Charges financières	20,0 K€	16,8 K€	17,0 K€
Charges exceptionnelles	3,0 K€	0,0 K€	2,0 K€
Provisions sur provisions	10,0 K€		10,0 K€

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-28-22-DE
Date de transmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Ecritures d'ordres (dotation aux amortissement, ...)	4,0 k€	3,4 k€	4,0 k€
Virement section d'investissement	1 770,7 k€	-	1 909,8 k€
TOTAL DEPENSES FONC.	3 263,7 k€	1 329,7 k€	3 440,7 k€

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse de +5 % par rapport au budget primitif (BP) 2025. Cette progression s'inscrit dans une approche prudente pour 2026, compte tenu du contexte économique actuel (inflation, coût des fluides et des matières premières).

- Les crédits alloués aux charges à caractère général diminuent de 5% par rapport au BP 2025, reflétant une volonté d'optimisation des dépenses.
- Les charges de personnel augmentent de +8 %, principalement en raison de l'impact des mesures réglementaires, notamment l'augmentation du point d'indice de la CNRACL. Une régularisation de l'assurance du personnel est également prévue en 2026, avec un coût supplémentaire estimé à +18 k€.
- Les atténuations de produits comprennent le FPIC et l'attribution de compensation (AC). L'AC reste identique à 2025, tandis que seul le prélèvement du FPIC évolue.
- Les autres charges de fonctionnement augmentent de 6% de BP à BP. Une enveloppe plus importante a été prévue sur les subventions aux associations, et le montant des indemnités sera ajusté sur 2026. Les autres postes restent stables.
- Les charges financières sont ajustées au plus juste du réel (-15% de BP à BP).
- Une enveloppe prévisionnelle est allouée pour 2,0 k€ sur les charges exceptionnelles pour couvrir d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.
- Des crédits sont prévus, à hauteur de 10,0 k€, pour la provision à la dépréciation de l'actif.
- Les écritures d'ordre restent stables.

2. La section d'investissement (hors report du résultat)

2.1 Les dépenses d'investissement

	Voté 2025	CFU 2025	BP 2026
Taxe aménagement	20,0 k€	0,0 k€	5,0 k€
Remb. emprunts	89,0 k€	76,8 k€	65,0 k€
Cautions	2,0 k€	0,0 k€	2,0 k€
Dépenses d'investissement	2 361,8 k€	1 104,9 k€	1 961,9 k€
Opérations d'ordre	26,0 k€	0,3 k€	26,0 k€
TOTAL DEPENSES INV.	2 498,8 k€	1 182,0 k€	2 059,9 k€

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-26-22-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Certaines opérations, telles que les aménagements de l'école et la création de la salle d'activité, ont été reportées. Ces reports expliquent leur inscription au budget 2026.

2.2 Les recettes d'investissement

	Voté 2025	CFU 2025	BP 2026
Affectation du résultat	0,0 k€	0,0 k€	323,1 k€
FCTVA	15,0 k€	23,5 k€	99,0 k€
Taxe d'aménagement	20,0 k€	11,6 k€	5,0 k€
Subventions	0,0 k€	153,2 k€	0,0 k€
Emprunt	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€
Cautions	2,0 k€	0,0 k€	2,0 k€
Dotations aux amortissements / ordre	10,0 k€	3,7 k€	10,0 k€
Cessions	0,0 k€	0,0 k€	20,0 k€
Virement section de fonctionnement	1 770,7 k€	-	1 909,8 k€
TOTAL RECETTES INV.	1 817,7 k€	191,9 k€	2 368,9 k€

Il a été traduit une lecture prudente de l'ensemble des recettes d'investissement sur le budget 2026.

- Pour rappel, l'affectation du résultat vient couvrir un déficit d'investissement de l'exercice antérieur (323,1 k€).
- L'enveloppe du FCTVA de 99,0 k€ a déjà été notifiée sur l'exercice 2026.
- Depuis la réforme de 2022 sur le recouvrement de la taxe d'aménagement, la visibilité sur les montants et les délais de recouvrement est réduite. Une prudence particulière est donc nécessaire dans l'allocation des enveloppes budgétaires.
- Aucune subvention d'investissement, ni aucun emprunt ne sont prévus sur l'exercice 2026.
- Les écritures d'ordre restent inchangées.
- Il est prévu une cession de 20 k e sur l'exercice 2026.

3. La fongibilité des crédits

Le budget de la Ville applique le référentiel M57 à compter du 01/01/2024. L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de

077-217700756-20260430-28-22-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés,

ADOPTÉ le budget primitif de Chalifert pour l'exercice 2026

AUTORISE monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section

4 votes CONTRE (M. VOISIN, M. THEODORE, Mme BOUDOUX par pouvoir, M. WATREMEZ par pouvoir)

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 4 mai 2026

Le Maire
Salvatore SORRENTINO



Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-26-22-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT**

26-23

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 16 AVRIL 2026

Date d'affichage : 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, M. LATRAYE, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, M. THEODORE

Étaient Absents

Mme PAOLINI (pouvoir à M. AIREAUDEAU)

M. CAZAU (pouvoir à M. NEIL)

Mme BOUDOUX (pouvoir à M. THEODORE)

M. WATREMEZ (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

M. HAUBÉ

**CONDITIONS DE LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
SMITT DE TÉLÉALARME ET DE TÉLÉSURVEILLANCE (SMITT)**

Considérant la délibération du 15 Septembre 2025 du Comité Syndical proposant la fin des compétences du Syndicat Mixte Intercommunal de Téléalarme et Télésurveillance pour la sécurité des personnes âgées ou malades de Condé-Sainte-Libiaire et ses environs (SMITT) et l'engagement de sa dissolution ;

Considérant la délibération du 13 mars 2026 du Comité Syndical votant le compte administratif 2026 affichant un excédent de clôture de fonctionnement 2026 ;

Considérant la délibération du 13 mars 2026 du Comité Syndical acceptant les conditions de la liquidation du SMITT, et acceptant que le solde disponible de la trésorerie au jour de la dissolution, après ventilation des autres actifs et passifs, et déduction des factures restant à payer soit réparti avec clé de répartition selon l'état présenté et accepté par le Syndicat et soumis à l'approbation des communes membres ;

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-26-23-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Considérant que le conseil municipal de Chalifert s'est prononcé en faveur de la fin de compétence du Syndicat Mixte Intercommunal de Téléalarme et Télésurveillance pour la sécurité des personnes âgées ou malades de Condé-Sainte-Libiaire et ses environs (SMITT) lors de sa séance du 18 décembre 2025 (délibération n°25-34) ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

APPROUVE les conditions de liquidation et de répartition de l'actif et du passif telles que présentées

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 4 mai 2026

Le Maire
Salvatore **SORRENTINO**



Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260430-26-23-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026